

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2024-08

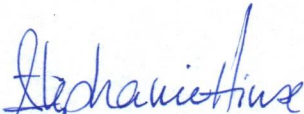
TRAVAUX COURS D'EAU ADOLPHE BÉLIVEAU

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2024-08 – Travaux cours d'eau Adolphe Béliveau* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, à 19 h 30.

Ce règlement a pour effet de répartir les coûts des travaux effectués entre les contribuables intéressés.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.



Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière